



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique des frontaliers

Description

La statistique des frontaliers fournit trimestriellement des informations quant à l'effectif de travailleurs frontaliers de nationalité étrangère en activité en Suisse et leurs principales caractéristiques.

Un travailleur frontalier étranger est défini comme une personne en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G) et exerçant une activité lucrative en Suisse. L'effectif fourni par la statistique des frontaliers est inférieur à celui des permis de frontaliers en cours selon le SYMIC, les cessations d'activité n'étant pas systématiquement annoncées aux autorités.

Disponible depuis:
1996

Résultats publiés :
Frontaliers de nationalité étrangère en activité en Suisse

Méthodologie

Méthodologie utilisée:

Statistique de synthèse. Les sources de la statistique des frontaliers sont le système d'information central sur la migration (SYMIC), les données AVS, la banque de données de la formation professionnelle initiale (SFPI), les données sur la protection sociale et le marché du travail (SESAM) et, pour les séries avant le 4e trimestre 2010, la statistique de l'emploi (STATEM).

À l'aide des informations contenues dans le SYMIC, la statistique des frontaliers permet notamment de renseigner sur le lieu de résidence et celui de travail, mais également sur le domaine d'activité ainsi que divers critères socio-démographiques comme l'âge ou encore le sexe.

Les données AVS permettent quant à elles d'identifier les personnes frontalières étrangères qui ont cotisé à l'assurance sociale. Ceci explique la différence observée entre le nombre de permis délivrés par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et le nombre de personnes selon la statistique des frontaliers. En effet, certaines personnes dont le permis est actif n'exercent pas ou plus d'activité en Suisse. Toutefois, un écart certain existe entre les dernières données AVS et celles du SYMIC, impliquant qu'il n'est pas possible de connaître précisément le nombre de travailleurs frontaliers étrangers en activité pour les trimestres les plus récents. Dans ce cas, leur nombre est estimé.

Certaines sous-populations sont néanmoins soumises à d'autres conditions de cotisations. Tel est le cas pour les travailleurs frontaliers de moins de 18 ans, ceux de 65 ans et plus qui continuent d'être actifs et ceux qui exercent une activité indépendante. Pour cette raison, les données SPFI et SESAM sont nécessaires afin d'estimer le nombre de personnes concernées. Toutefois, cela représente seulement 2% à 3% de l'effectif total des frontaliers.

Variables utilisées:

- Sexe
- Groupes d'âges
- Commune/Canton de travail
- Pays de résidence
- Région de résidence NUTS3
- Divisions économiques NOGA
- Statut d'activité
- Durée de validité du permis

Période de référence:
Dernier jour ouvrable de chaque trimestre

Périodicité:
Statistique trimestrielle

Degré de régionalisation:
Suisse, grande régions, cantons, communes

Révision:
2007/2010/2015/2020

Politique de révision

Révisions de routine:

Depuis 2020, il existe deux types de révisions de routine:

1. La révision annuelle au 3^e trimestre: intégration une fois par an des nouvelles données de l'AVS, entraînant un nouveau calcul à partir des nouvelles données de l'AVS (les années déjà liées aux données de l'AVS n'étant pas ajustées).
2. La révision trimestrielle: correction des autorisations saisies tardivement. Au bout de quelques trimestres, les informations sur les autorisations saisies tardivement sont quasi complètes. Il n'est donc plus nécessaire de corriger chaque trimestre toute la série, la révision ne concernant plus que les trimestres pas encore liés aux données de l'AVS.

Révisions méthodologiques:

On procède à des révisions méthodologiques en fonction des besoins (révision des sources p. ex.).

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements : service d'information Section Travail et vie active
+41 58 463 64 00
Info.arbeit@bfs.admin.ch
